Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260605-042026_05062026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Cuguen, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Quorum atteint : 8

Nombre de votants : 14

**PRESENTS** : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Mireille DURIEZ, M. Christophe GANCHE, Mme Marion MICHELIN, Mme Danielle GONET, Mme Juliette GASSELIN, , M. Emilien WOISARD

**ABSENTS EXCUSES** : M. Nicolas DUMANS, Mme Flavie FOSSET, M. Damien GUEDE, Mme Anne LEPORT, Mme Laura LEMENANT, M. Louny POGNOT, M. Steven GERNIGON,

**POUVOIRS :** M. Nicolas DUMANS a donné pouvoir à Mme Marion MICHELIN, Mme Laura LEMENANT a donné pouvoir à M. Christophe GANCHE, Mme Flavie FOSSET a donné pouvoir à M. Emilien WOISARD, M. Damien GUEDE a donné pouvoir à Mme Sandrine GUERCHE, Mme Anne LEPORT a donné pouvoir à Mme Juliette GASSELIN, M. Steven GERNIGON a donné pouvoir à M. Anthony FEVRIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Juliette GASSELIN

**N° 4.2026 – 05/06/2026 : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER de LANDAL – ELECTION DE DEUX PROPRIETAIRES TITULAIRES ET D'UN PROPRIETAIRE SUPPLEANT**

Mme le maire informe le conseil municipal, que par lettre du 2 avril 2026, Monsieur le Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 20 mai 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour et publié sur le site internet de la Commune.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : Mme Edith GAUTIER qui a atteint leur majorité, jouit de ses droits civils et est de nationalité française et possède des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats en séance les conseillers municipaux ci-après : Mme Juliette GASSELIN et M. GUEDE Damien qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Mme Juliette GASSELIN, GUEDE Damien et GAUTIER Edith.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260605-042026_05062026-DE

Le nombre de votants étant de 14; la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Mme GASSELIN Juliette : 14 voix
- Mme GAUTIER Edith : 14 voix
- M. GUEDE Damien : 14 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs, Mmes GASSELIN Juliette et Mme GAUTIER Edith sont élues membres titulaires et M. GUEDE Damien est élu membre suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

LE MAIRE,
Sandrine GUERCHE

